

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE QUATRE JUILLET (04/07/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES** : 8

Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Michel ALBERGUCCI), Mme Jessie COTINET (Représenté par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI) **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

22 – 04 Juillet 2024

**22. OPAH - RU (période 2019/2024) – Attribution de subventions dans le cadre de « l'opération façades » Ville/ Région**

Rapporteur : Monsieur THIERS.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

**Vu** le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- À signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- À effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

**Vu** la délibération du conseil municipal 5 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

**Vu** la délibération n° 34 du conseil municipal du 13 avril 2023 portant mise en place d'une « opération Façades » sur la Commune de Moissac, et ses deux annexes « programme façades de la région Occitanie » et « programme façades communal »,

**Vu** les demandes de subventions pour travaux en façades des propriétaires suivants :

Date demande subvention	PO ou PB (1)	Nom Prénom Propriétaire	Adresse Travaux façade à Moissac
18/09/2023	PB	PRAVIN Bruno	41, rue du pont
18/09/2023	PB	PRAVIN Bruno	45, rue du pont
25/03/2024	PB	SCI CBKI BITANE Karim	2, rue Pierre de Coubertin
22/01/2024	PO	POULIQUEN Patrick	24, rue du pont
26/04/2023	PO	BELVEZE Agnès	17, rue du pont
26/04/2023	PO	BELVEZE Agnès	19, rue du pont
14/05/2024	PO	AFELLAH Abdelkarim	12, rue du pont
25/04/2024	PB	ACHON Maryse	78, rue Gambetta
02/05/2024	PO	SALGE Laurent	37, rue Gambetta
07/05/2024	PO	TARSANI Saïd	6, rue du pont
29/04/2024	PO	PIETRZYK Mateusz	12, rue Jean Moura
07/05/2024	PB	DELVOLVE Marie-Noëlle	56, allées Montebello

(1) : PO = Propriétaire occupant et PB = Propriétaire bailleur

**Vu** les avis favorables de la commission d'urbanisme du 4 juin 2024,

**Considérant** qu'en application de la délibération du 13 avril 2023, la Commune de Moissac en tant que Guichet Unique se charge du versement de l'aide communale et de l'avance conjointe de la part régionale (\*),

**Considérant** que le montant des aides communales et régionales (\*) allouées aux propriétaires, sont les suivantes :

Nom Prénom Propriétaire	Adresse Travaux façade à Moissac	Montant subvention Ville de Moissac	Montant subvention Région Occitanie (*)
PRAVIN Bruno	41, rue du pont	1 686 €	1 686 € (*)
PRAVIN Bruno	45, rue du pont	1 350 €	1 350 € (*)
SCI CBKI BITANE Karim	2, rue Pierre de Coubertin	1 350 €	1 350 € (*)
POULIQUEN Patrick	24, rue du pont	6 596 €	6 596 € (*)
BELVEZE Agnès	17, rue du pont	1 308 €	1 308 € (*)
BELVEZE Agnès	19, rue du pont	3 108 €	3 108 € (*)
AFELLAH Abdelkarim	12, rue du pont	5 052 €	5 052 € (*)
ACHON Maryse	78, rue Gambetta	1 131 €	1 131 € (*)
SALGE Laurent	37, rue Gambetta	2 000 €	2 000 € (*)
TARSANI Saïd	6, rue du pont	7 500 €	7 500 € (*)
PIETRZYK Mateusz	12, rue Jean Moura	2 000 €	2 000 € (*)
DELVOLVE Marie-Noëlle	56, allées Montebello	4 000 €	4 000 € (*)
<b>Total subventions par collectivité.....</b>		<b>37 081 €</b>	<b>37 081 € (*)</b>

(\*) Sous réserve de l'avis favorable de la commission dédiée et du vote en commission permanente de la région Occitanie

**Considérant** que les propriétaires suivants :

PRAVIN Bruno, SCI CBKI représentée par M. BITANE Karim, POULIQUEN Patrick, BELVEZE Agnès, AFELLAH Abdelkarim, ACHON Maryse, SALGE Laurent, TARSANI Saïd, PIETRZYK Mateusz, DELVOLVE Marie-Noëlle, remplissent les conditions pour bénéficier des aides attribuées par la ville de Moissac dans le cadre du dispositif de l'OPAH-RU,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE**, conformément à la convention OPAH-RU et aux règlements de « l'opération façades », de verser les subventions suivantes (parts communales et régionales) :

Nom – prénom Propriétaire	Montant subvention Ville de Moissac	Montant subvention Région Occitanie (*)
PRAVIN Bruno	1 686 €	1 686 € (*)
PRAVIN Bruno	1 350 €	1 350 € (*)
SCI CBKI BITANE Karim	1 350 €	1 350 € (*)
POULIQUEN Patrick	6 596 €	6 596 € (*)
BELVEZE Agnès	1 308 €	1 308 € (*)
BELVEZE Agnès	3 108 €	3 108 € (*)
AFELLAH Abdelkarim	5 052 €	5 052 € (*)
ACHON Maryse	1 131 €	1 131 € (*)
SALGE Laurent	2 000 €	2 000 € (*)
TARSANI Saïd	7 500 €	7 500 € (*)
PIETRZYK Mateusz	2 000 €	2 000 € (*)
DELVOLVE Marie-Noëlle	4 000 €	4 000 € (*)

(\*) Sous réserve de l'avis favorable de la commission dédiée et du vote en commission permanente de la région

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024,

**DIT** que ces subventions ne seront versées qu'après délivrance de la fiche de calcul au paiement et du contrôle de l'achèvement des travaux qui devront être conformes aux prescriptions effectuées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme  
Moissac, le 05 juillet 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :